

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Date de la convocation : 26/01/2022

SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Conseil Municipal a désigné :

Grégory Pauget

COMMUNE DE BOISSEY

EXTRAIT 001/2022

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 Janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 26 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame TIRREAU Andrée, Maire.

Présents : Andrée TIRREAU, Grégory PAUGET, Jacques CHAINTREUIL, Anthony BILLOUD, Christian BRAYARD, Christelle BONNERUE, Pascal GONNET, Simon BOUILLET, Jean-Denis CHATELET, Bruno SALLET,

Excusé : Denis PRUDHOMME

Absents :

DELIBERATIONS :

01/2022

**OBJET : Autorisant de la signature de la convention d'adhésion à la plateforme de
dématérialisation proposé par le Centre de gestion de l'Ain**

Madame le Maire, informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose aux collectivités un accompagnement dans la mise en œuvre du processus de dématérialisation.

Le CDG01 propose par convention, pour le compte de la collectivité cosignataire, un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation de certains documents administratifs :

La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (dispositif ACTES) :

Ce dispositif consiste en l'envoi à la Préfecture ou sous-Préfecture des actes transmissibles par voie électronique, via une application sécurisée. Il s'agit d'une démarche volontaire de modernisation administrative de la collectivité. L'accompagnement du Centre de gestion est conduit en concertation avec les services préfectoraux départementaux, et environ 260 collectivités bénéficient déjà de cet accompagnement du Centre de gestion de l'Ain

La dématérialisation de la comptabilité publique (Protocole d'Echanges Standard – PES V2) :

Ce dispositif concerne les échanges de documents entre les ordonnateurs et les comptables. La dématérialisation des pièces jointes et la procédure de signature électronique devront être mises en œuvre selon un calendrier à définir avec les trésoriers.

Madame le Maire, donne lecture au conseil municipal, du projet de convention du CDG01.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de Madame le Maire, après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DECIDE :

002/2022

- d'approuver le renouvellement de la convention et toutes pièces s'y rapportant pour la continuité de la dématérialisation de la comptabilité et certains documents administratifs.
- d'autoriser Madame le Maire, à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain annexée à la présente délibération,

INFORMATIONS DIVERSES :

- Point sur les travaux du réseau d'eau : un poteau incendie sera déplacé au carrefour du Tremblay
- Point sur les travaux de fibre optique : un contrôle est effectué sur l'emplacement des poteaux
- Suite au cambriolage du local technique une liste de matériel et des devis sont étudiés.

Ainsi fait et délibéré à BOISSEY, le 26/01/2022

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS :

A collection of approximately ten handwritten signatures in blue ink, arranged in a loose cluster. The signatures vary in style, with some being more stylized and others more legible. They are all written in blue ink on a white background.